



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le trente avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : Désignation des membres de la
Commission Communale des Impôts Directs**

Délibération n° 2026.04.30.055

Rapporteur : Georges IOANNOU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que L'article 1650 du Code Général des Impôts stipule que les membres de la Commission Générale des Impôts Directs doivent être désignés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux et pour la même durée.

Les conditions requises pour être membre sont les suivantes : être français, avoir au moins 18 ans, jouir des droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est à noter que la commission intercommunale des impôts directs concernant les locaux commerciaux relève de la compétence de la communauté urbaine de Toulouse Métropole.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le tableau présenté en annexe proposant les candidatures de 16 commissaires et de 16 suppléants remplissant les conditions stipulées par l'article susvisé à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux. Ce dernier sélectionnera sur cette liste 8 commissaires et 8 suppléants.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le tableau présenté en annexe proposant les candidatures de 16 commissaires et de 16 suppléants remplissant les conditions stipulées par l'article susvisé à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Voté à la majorité avec 24 POUR et 5 ABSTENTIONS (Marie-Claude FARCY, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Jean-Luc GALY).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Marie MAILLARD
Secrétaire de séance

Georges DENEUVILLE
Maire

Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 4 Absent : / Date convocation : 30 avril 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Sylvie OURGAUD, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés(es) : Bénédicte NAVARRO (pouvoir à S. IZQUIERDO), Eric CHAUVIN (pouvoir à G. BUSIDAN), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Tanguy THEBLINE (pouvoir à MC FARCY). Absent : / Secrétaire de séance : Marie MAILLARD
---	--

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le // MAI 2026



ID : 031-213102825-20260430-DEL22026055-DE